



DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Section Gymnastique Rythmique et Sportive

Bondoufle Amical Club

Je soussigné :

Nom : Prénom :

Responsable légal de l'enfant : Né(e) le |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Adresse :

E-Mail de contact :

Téléphone de contact :

Déclare que est en bonne santé physique et apte à pratiquer la gymnastique rythmique et sportive :

- Dans le cadre des séances d'essais suivantes : (dates)
- En attendant la remise du certificat médical de non contre-indication à la pratique de la GRS (au plus tard le 30 septembre).

Conformément à la réglementation en vigueur, je déclare avoir pris connaissance des dispositions de l'article L.321-4 du Code du Sport rappelées ci-après en matière « d'assurance individuelle accident » et de l'intérêt à souscrire ce type de garantie ; et également avoir pris les dispositions nécessaires relatives aux couvertures d'assurances obligatoires, notamment en matière de « responsabilité civile » pour tout dommage causé aux tiers.

Article L.321-4 du Code du Sport : « Les associations et les fédérations sportives sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer ».

Je certifie que mon enfant et moi-même sommes couverts par mon assurance personnelle en responsabilité civile vis à vis des tiers et des dommages corporels et incorporels que mon enfant pourrait causer.

Pendant cette période le pratiquant n'est pas couvert par l'assurance de la licence sportive.

Ainsi, je dégage le Bondoufle Amical Club, la section GRS, ses dirigeants, les professeurs et les gymnastes de l'association de toutes responsabilités, en cas d'accident ou de dommage de quelque nature que ce soit, survenu au sein du club.

Je renonce en conséquence, à tout recours contre le Bondoufle Amical Club, la section GRS et ses membres.

Cette décharge se terminera lorsque le pratiquant aura ramené et complété son dossier d'adhésion.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association et y adhère sans réserve.

De plus, le pratiquant s'engage à respecter les consignes et règles de sécurité promulguées par les encadrants.

A Le |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

Mention "Lu et approuvé" à recopier

Signature